

CRITERES D'EVALUATIONS

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Pointage maximal	Pourcentage
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) proposition technique incluant une méthodologie, un plan de travail détaillé et un calendrier indicatif des activités ; b) CV détaillé signé soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés ; c) Copies de diplômes ou de certificats attestant les compétences requises ; d) Engagement de disponibilité à réaliser la prestation au cours de la période indiquée ; e) Proposition financière signée.		0 %
2. Evaluation technique	A. Education	15	70 %
	Niveau d'éducation dans les domaines relatifs à cette consultation tel qu'indiqué dans les termes de référence. Diplôme 3 ^{ème} cycle (Doctorat) 15 points Diplôme 2 ^{ème} cycle (Maitrise) 13 points Diplôme 1 ^{er} cycle (Licence) 5 points		
	B. Expérience générale	10	
	Nombre d'années d'expérience dans la conduite d'études - 10 ans et plus 10 points - 5 à 9 ans 6 points - Moins de 5 ans 3 points		
	C. Expérience spécifique	15	
	Etudes similaires déjà menées (renforcement de capacité, élaboration de modules de formation). - Plus de 5 Etudes 10 points - 3 à 5 Etudes 7 points - 1 ou 2 Etudes 3 points		
	Expériences dans la conduite de processus de planification de développement participatif: - Supérieur à 10 ans 5 points - 5 à 10 ans 3 points		
	D. Compréhension du mandat et méthodologie proposée	30	
	Compréhension du mandat à travers la pertinence de l'analyse et des commentaires des TDR 5 points maximum		
	Clarté et cohérence de la méthodologie à travers l'articulation des différentes étapes 5 points maximum		

	Pertinence des outils méthodologiques proposés (statistiques, cartographiques ...) 5 points maximum		
	Calendrier des activités proposé et cohérence du chronogramme 5 points maximum		
	Compréhension de la pertinence et de l'importance de l'approche participative en matière de gouvernance territoriale et dans l'élaboration d'outils de planification territoriale 5 points maximum		
	Méthode de prise en compte de l'aspect genre dans les processus de constitution et le fonctionnement des STA. 5 points maximum		
	Note maximale pour l'évaluation technique	70	
PROPOSITION FINANCIERE			
3. Evaluation financière	La note maximale sera attribuée à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront une note par rapport à la proposition la plus basse en utilisant la formule suivante : $N = p(m/M)$ Où : - N : notation de la proposition financière évaluée - p : nombre maximal de points attribué à l'offre financière - m : montant de la proposition la plus base - M : montant de la proposition évaluée		30 %
	Note maximale pour l'évaluation financière	30	